

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'HERLIES

Séance du mardi 25 Septembre 2018 - Convocation du 19 Septembre 2018 - Mairie d'HERLIES – 19h30

Etaient présents : Madame le Maire, Marie-Françoise AUGER, Messieurs Antoine DEMORTIER, René AVERLANT, Benoit DELOS, Adjoint, Mesdames et Messieurs Catherine CATTEAU, Christian DUQUESNE, Séverine BRUNEEL, Conseillers Délégués, Philippe LEHERICEY, Marie-Thérèse PARENT, Audrey BERNARD, Jules HAYART, Nathalie DAMIE, Bernard DEBEER, Joël GUEBELS et Bernard DAVRANCHE, Conseillers Municipaux.

Excusés : Marie-Hélène HECQUET a donné procuration à René AVERLANT
Anita BOURBOTTE a donné procuration à Marie-Thé PARENT
Francis HEDOIRE a donné procuration à Christian DUQUESNE
Nathalie LOBRY a donné procuration à Séverine BRUNEEL

Madame Marie-Thé PARENT est nommée secrétaire de séance.

I - Le Procès-Verbal de la séance du 24 Mai 2018 est approuvé à la majorité (Abstention de Monsieur DEBEER absent lors de la réunion).

II - Communication des décisions prises par Madame le Maire dans le cadre de ses délégations

- Encaissement d'un chèque d'un montant de 1 099.11 € en remboursement du sinistre déclaré début janvier 2018 (tôle de rive emportée par le vent au groupe scolaire) et pour lequel les travaux ont été effectués début Août.

- Signature du MAPA avec LYS RESTAURATION pour la livraison et la fourniture de repas à la cantine pour les deux années à venir. La CAO s'est réunie le 2 juillet 2018.
Le prix de repas reste inchangé (2.11 € TTC).

III – Location du matériel communal : conditions, tarifs, organisation.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune prête le matériel aux particuliers qui en font la demande. Ces derniers sont invités à effectuer un don CCAS d'Herlies « en échange » de ce bon procédé. Force est de constater cependant que ce geste n'est que très rarement effectué et que le matériel est parfois rendu dans un état lamentable, voire pas rendu du tout...

C'est pourquoi Madame le Maire propose de mettre en location le matériel communal pour les particuliers.

Différents tarifs ont été constatés en consultant divers sites internet de villages.

Le tarif d'une chaise varie de 0.40 € à 1.30 €, celui d'une table de 2 € à 6 €.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise Madame le Maire à mettre en place, pour les particuliers, le principe de location du matériel communal, dont les sommes seront encaissées sur la régie « Location Salle Denis » au 1^{er} Novembre 2018**
- **Fixe les tarifs à 0.85 € la chaise et 3 € la table.**

IV – Actualisation des tarifs de remplacement de vaisselle cassée Salle Georges Denis.

Ces tarifs n'ont pas été mis à jour depuis 2002.

Les nouveaux tarifs ont été établis suite à de nombreux rachats et consultation des catalogues des sociétés avec lesquelles la Commune collabore.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs suivants, à compter du 1^{er} Octobre 2018 :

MATERIEL	TARIF
Assiette plate	2.30 €
Assiette creuse	2.30 €
Assiette à dessert	2.08 €
Assiette à steak	3.90 €
Tasse	1.04 €
Sous-tasse	0.63 €
Verre ballon 19 cl	1.05 €
Verre ballon 14 cl	1.04 €
Flûte 17 cl	1.05 €
Flûte 10 cl	1.04 €
Coupe à champagne	1.51 €
Verre à liqueur	1.31 €
Coupe à glace	1.78 €
Verre à bière	1.60 €
Cuillère à soupe	0.63 €
Petite cuillère	0.62 €
Fourchette	0.63 €
Couteau	0.63 €
Couteau à steak	1.27 €
Couteau à légumes	3.52 €
Couteau économe	3.52 €
Vide pomme	3.55 €
Grand plat rond	4.16 €
Grand plat rectangulaire	4.12 €
Grand torpilleur	11.99 €
Petit torpilleur	7.35 €
Torpilleur rond	6.27 €
Grand saladier Inox	6.35 €
Grand saladier Inox creux	8.27 €
Petit saladier Inox	4.60 €
Grand saladier en verre	4.60 €
Saladier moyen en verre	4.16 €
Petit saladier en verre	4.10 €
Plat « Arcopal » ovale	4.16 €
Plat « Arcopal » rectangulaire	4.16 €
Corbeille à pain ovale	3.12 €
Corbeille à pain ronde	3.12 €
Louche moyenne	3.90 €
Fusil	6.90 €
Louche à sangria	4.70 €
Chaise (Salsa)	24.70

MATERIEL	TARIF
Fourchette moyenne	3.12 €
Ouvre boîte	1.75 €
Couteau scie	8.02 €
Pot à eau	2.40 €
Saucière	3.12 €
Plateau	5.76 €
Coffret sel poivre moutarde	5.20 €
Salière	1.04 €
Moutardier	1.38 €
Pelle à tarte	3.89 €
Pince à glaçons	2.08 €
Seau à glace	10.40 €
Essoreuse à salade	5.20 €
Grande marmite	119.54 €
Grand faitout	119.54 €
Petit faitout	90.30 €
Grand plat au four (gastro)	20.81 €
Petit plat au four	16.00 €
Coupe tomate	2.02 €
Couteau à découper	8.02 €
Pince à crème glacée	6.95 €
Planche à découper	4.16 €
Grande poêle	39.60 €
Grande passoire	6.25 €
Petit chinois	6.25 €
Chinois	15.44 €
Grande écumette	4.60 €
Décapsuleur	3.03 €
Tire-bouchon	3.12 €
Percolateur	107.64 €
Grande fourchette	4.04 €
Grand fouet	4.04 €
Spatule	2.02 €
Casserole	15.20 €
Plateau en bois	2.08 €
Petite louche	2.75 €
Grande louche	4.25 €
Coupe œuf	2.02 €
Cuillère à moka	0.41 €
Petite écumette	3.20 €
Table demi-lune	247.75 €
Table rectangulaire	235.16 €

V – Location Salle Georges Denis : modifications des modalités tarifaires.

Madame le Maire, suite aux conseils prodigués par Madame la Trésorière, sollicite les modifications suivantes quant aux conditions de location de la Salle Georges Denis et sa régie :

- Augmentation de la caution dont le montant passe de 50 € à 100 €
- Ladite caution restera entre les mains du régisseur de la régie de recettes « Location Salle Denis »
- Elle sera intégralement restituée au locataire si aucune casse n'est constatée
- En cas de casse, le montant dû sera prélevé, via encaissement partiel et émission d'un titre de

recettes

- Le forfait de nettoyage est maintenu à 70 €

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les modifications telles qu'énoncées.

VI – Décision Modificative n°1 Budget Principal Commune.

Après discussion, le Conseil Municipal, à la majorité (Pour : 18, Abstention : 1 : Mmes BERNARD) adopte la Décision Modificative n°1 sur le Budget Principal Commune suivante :

Section de FONCTIONNEMENT Dépenses :

Compte	Intitulé	En +	En -	Total
637	Autres Taxes	+ 2 688.00		+ 2 688.00
6226	Honoraires	+ 6 000.00		+ 6 000.00
6475	Médecine du travail	+ 1 500.00		+ 1 500.00
615221	Bâtiments Publics	+ 1 300.00		+ 1 300.00
61551	Matériel Roulant	+ 1 000.00		+ 1 000.00
60623	Alimentation	+ 1 280.00		+ 1 280.00
6042	Prestations de service	+ 2 596.00		+ 2 596.00
TOTAL		+ 16 364.00		+ 16 364.00

Section de FONCTIONNEMENT Recettes :

Compte	Intitulé	En +	En -	Total
73223	FPIC	+ 16 084.00		+ 16 084.00
775	Produits de cession d'immobilisation	+ 280.00		+ 280.00
TOTAL		+ 16 364.00		+ 16 364.00

Section d'INVESTISSEMENT Dépenses :

Compte	Intitulé	En +	En -	Total
1311	Subventions d'investissement sur biens amortissables - Etat et Etablissements nationaux	+ 35 335.95		+ 35 335.95
2111	Terrains nus	+ 1.00		+ 1.00
2112	Terrains de voirie	+ 740.00		+ 740.00
2731	Comptes de placement		- 741.00	- 741.00
TOTAL		+ 36 076.95	- 741.00	+ 35 335.95

Section d'INVESTISSEMENT Recettes :

Compte	Intitulé	En +	En -	Total
1321	Subventions d'investissement sur biens non amortissables - Etat et Etablissements nationaux	+ 35 335.95		+ 35 335.95
TOTAL		+ 35 335.95		+ 35 335.95

VII – Demandes d’adhésion au SIDEN-SIAN.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, accepte les adhésions suivantes :

- Adhésion au SIDEN-SIAN du Syndicat des Eaux d’HINACOURT, GIBERCOURT et LY FONTAINE (Aisne) avec transfert de la compétence Eau Potable (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d’eau destinée à la consommation humaine et Distribution d’eau destinée à la consommation humaine*)
- Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de FLESQUIERES (Nord) avec transfert des compétences « Eau Potable » (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d’eau destinée à la consommation humaine et Distribution d’eau destinée à la consommation humaine*) et « Défense Extérieure Contre l’Incendie »
- Proposition d’adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de PIGNICOURT (Aisne) avec transfert des compétences « Eau Potable » (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d’eau destinée à la consommation humaine et Distribution d’eau destinée à la consommation humaine*),
- Proposition d’adhésion au SIDEN-SIAN de la commune d’HAMBLAIN LES PRES (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences « Eau Potable » (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d’eau destinée à la consommation humaine et Distribution d’eau destinée à la consommation humaine*),
- Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de PLOUVAIN (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences « Eau Potable » (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d’eau destinée à la consommation humaine et Distribution d’eau destinée à la consommation humaine*) et « Défense Extérieure Contre l’Incendie »
- Adhésion au SIDEN-SIAN de l’Union Syndicale des Eaux (Nord) (Communes de BOURSIES, DOIGNIES et MOEUVRES) avec transfert des compétences « Eau Potable » (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d’eau destinée à la consommation humaine et Distribution d’eau destinée à la consommation humaine*),
- Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de BERTRY (Nord) simultanément à son retrait effectif du SIVOM DE LA WARNELLE avec transfert des compétences Assainissement Collectif, Assainissement Non Collectif et Gestion des Eaux Pluviales Urbaines,
- Adhésion au SIDEN-SIAN des communes de BOURSIES, MOEUVRES et MAUROIS (Nord) avec transfert des compétences Assainissement Collectif, Assainissement Non Collectif et Gestion des Eaux Pluviales Urbaines,
- Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de DOIGNIES (Nord) avec transfert des compétences Assainissement Collectif, Assainissement Non Collectif, Gestion des Eaux Pluviales Urbaines et Défense Extérieure Contre l’Incendie.

VIII – Retrait du SIDEN-SIAN de la Commune de MAING.

Le Conseil Municipal accepte, à l’unanimité, le retrait de la Commune de MAING du SIDEN-SIAN.

IX – Règlement Européen de Protection des Données : création d’un service métropolitain mutualisé conventionné.

Ce point est retiré de l’ordre du jour par manque d’informations sur les conditions techniques mais aussi financières de mise à disposition du service.

X – Parc d’Activités : dénomination des voies.

Madame le Maire rappelle qu’il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues.

La dénomination des voies communales, et principalement à caractère de rue, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Concernant le Parc d’Activités, il convient d’identifier clairement les rues et ce afin de faciliter l’identification des futures entreprises, le repérage par les services de secours, le travail des préposés, la localisation GPS... et de donner un nom audit Parc.

La Commission Historique a effectué le travail en amont.

Aussi, Madame le Maire soumet au choix du Conseil Municipal, deux thématiques, avec les dénominations suivantes :

Proposition 1 :

PARC D’ACTIVITES LA MALADRERIE

Thématique : Les vieux métiers

Rue des Charrons

Rue des Bourreliers

Rue des Rémouleurs

Chemin des Hauts Champs

Proposition 2 :

PARC D’ACTIVITES LA MALADRERIE

Thématique : Les anciens Maires défunts ayant contribué au renouveau économique après 1918

Rue Georges Delattre

Rue Henri-Jules Wicquart

Rue Noël Hayart

Chemin des Hauts Champs

Monsieur Jules HAYART ne souhaite pas participer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité (2 Absentions : A.BERNARD et B.DEBEER, 11 voix pour la proposition 1, 5 voix pour la proposition 2) d’adopter les dénominations suivantes :

PARC D’ACTIVITES LA MALADRERIE

Thématique : Les vieux métiers

Rue des Charrons

Rue des Bourreliers

Rue des Rémouleurs

Chemin des Hauts Champs

XI – Communications.

1 – **Le Parcours du Cœur** de l’Ecole Simone Veil a été nommé aux Trophées Parcours du Cœur Hauts-de-France 2018.

540 Parcours du Cœur Grand Public ont été organisés en 2018 dans les Hauts-de-France et ont réuni près de 100 000 participants. 1 100 établissements scolaires, 6 500 classes et près de 200 000 enfants ont participé à un Parcours du Cœur Scolaire.

Les gagnants des trophées seront révélés sur la scène du Palais du Nouveau Siècle à Lille, le samedi 13 Octobre, à 10H.

2 – Classe de neige 2019 :

Mme DECOSTER souhaite partir du 2 au 9 Mars 2019.

Un appel d'offres est en cours de préparation et sera mis en ligne d'ici à une dizaine de jours.

3 – Vente d'une parcelle à la Société JUPITER :

Madame le Maire accuse réception d'un courrier de Monsieur Octave EQUINE par lequel il informe de son intérêt pour l'acquisition d'une partie de la parcelle A 2218p, située 21 Rue Chobourdin (partie gauche en façade).

Suite à son installation, le Dr EQUINE a été rejoint par le Dr MYCINSKI, ainsi que le Dr HOUZE, néphrologue, qui investit régulièrement les locaux.

Dès le 1^{er} Octobre 2018, le cabinet verra s'installer une ostéopathe et une psychomotricienne.

Le 1^{er} Mars 2019, deux autres spécialistes ont prévu de s'installer (angiologue et endocrinologue-diabétologue).

Fin 2019, divers spécialistes pourraient exercer de façon régulière au sein de l'établissement (ORL, neurologue, dermatologue, chirurgien...).

Aussi, le Docteur EQUINE est-il intéressé par le rachat d'une partie adjacente de la parcelle par la SCI JUPITER.

4 – Projet La Casserie :

La démolition de la Casserie est programmée par la MEL fin 2019.

Sésame Autisme a emménagé à Hantay.

Actuellement, logent provisoirement dans l'établissement des résidents de l'Association, en attente de la réalisation de travaux dans leur résidence future.

Le bâtiment actuel doit être démoli.

Partenord a présenté son projet de 16 lots libres, 6 logements locatifs sociaux dans les annexes du foyer et 12 petites maisons, style béguinage.



- 2 entrées sur la rue Chobourdin.

Une entrée pour desservir la partie logements locatifs sociaux et deux lots libres

Une entrée pour desservir la partie lots libres et 4 logements locatifs sociaux

Une entrée supplémentaire pour desservir les annexes du foyer

- Une liaison douce entre les deux voies principales

- Pas d'accès via le clos des vergers

- Volonté de mixer les lots libres et les logements locatifs sociaux

- 2 places de stationnements par lots libres + 1 place de stationnements pour 5 lots / 1 place de stationnements en garage pour le logement locatif social + 1 place de stationnement devant.

- Création de places de stationnements publics pour compenser les places supprimées

5 – Aire de commémoration du Pilly

La stèle sera inaugurée le samedi 20 Octobre 2018.